



COMMUNE DE KOERICH



REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE ÉCHEVINAL

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 30.09.2024 et à l'occasion d'exécuter des travaux de levage, le collège des Bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation temporaire portant sur dans la rue Pierre Flammang à la hauteur du Datacenter à WINDHOF :

Art.1 : Pendant le 7, 10, 17, 28, 31/10 et le 11 et 14/11/2024 chaque fois entre 6h00 et 18h00, la circulation dans la rue Pierre Flammang à Windhof sera règlementée comme suit :

- c) fermeture d'une voie de circulation de la rue de la rue Pierre Flammang à Windhof à la hauteur du Datacenter ;
- b) interdiction de stationner des deux côtés de la rue de la rue Pierre Flammang à Windhof à la hauteur du Datacenter.

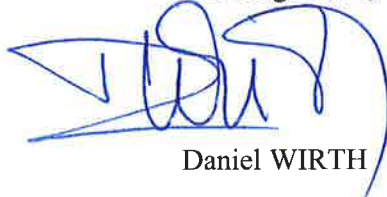
Art. 2 : La signalisation afférente sera mise en place conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que modifié par la suite.

Koerich, le 30.09.2024

Pour le collège des Bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,


Daniel WIRTH

Le Secrétaire,


Patrick LECOQ